



1. Déclaration CGT sur la gestion de la crise sanitaire

Monsieur le Président,

Depuis le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclaré l'épidémie de la Covid-19, la maladie causée par le nouveau Coronavirus comme étant une pandémie mondiale.

Face à cette crise sanitaire, des mesures exceptionnelles ont été prises afin de protéger la population et ses travailleurs. Pour autant, entre la crainte de tomber malade et l'obligation de continuer à travailler pour préserver leurs revenus, l'ensemble des salariés est confronté à ce scénario avec son lot de rebondissement et dont la fin semble incertaine. L'évolution de la situation au regard de l'actualité et des attermoissements dans la prise de décisions de nos politiques est plus qu'inquiétante et nous laisse augurer une fin sinistre.

Ils sont nombreux à se demander dans ce contexte de quels droits ils disposent pour imposer aux employeurs la protection nécessaire pour travailler en toute sécurité, et comment les faire respecter.

Ils sont nombreux à s'interroger sur l'application et les conséquences, sur la possibilité d'user du droit de retrait, sur les indemnisations pour garde d'enfants entre autres. Les agents sont laissés dans leur désarroi.

De surcroît, le décret du 15 septembre 2020 concernant la soi-disant reconnaissance du Covid-19 comme maladie professionnelle vient renforcer leurs appréhensions et leur méfiance à l'égard des politiques et des élites dirigeantes et de leur bienveillance qui n'est que toute relative au regard du contenu de ce texte.

La CGT et ses représentants réitèrent leur profonde indignation face à ce décret abject qui renie l'engagement des salariés dans cette période ou « En somme, il faudrait en mourir pour être respecté ! » de l'avis même des aide-soignants en 1ère ligne.

Pour la CGT, toutes les travailleuses et tous les travailleurs qui ont ou qui vont contracter la maladie au travail ou en allant au travail, doivent bénéficier automatiquement d'une juste reconnaissance quel que soit leur métier.

Concernant le SST nous faisons le constat qu'il est éloigné des décisions. D'ailleurs aucun Médecin du travail n'était présent au CSE C de GRDF du 16 septembre dernier. La CGT a fait remarquer cette absence. La direction comme à l'accoutumée nous a répondu avec son mépris et son arrogance habituels. La discrimination récurrente que subit notre organisation syndicale n'échappe à personne. Notre délégation n'hésitera plus à emprunter la voix pénale ni à mener des actions au civil.

Le nouveau protocole national du 31 août a été présenté. Rappelons qu'il doit assurer, dans la continuité du PRA, la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de la covid-19.

Force est de constater que nos directions depuis n'ont aucunement communiqué aux agents l'évolution de ces mesures et de nos fiches réflexes comme l'a demandé le ministère du Travail. Mais dans quel but ? On pourrait supposer une nouvelle fois que la direction se cacherait derrière l'excuse de ne pas vouloir rajouter à la situation, déjà anxiogène, un surcroît d'anxiété.

De notre point de vue, elle noie le poisson. Voudrait-elle faire croire que l'on peut vivre avec le virus en passant au travers des mailles du filet ? Ou plutôt en allant travailler, pour garantir aux véritables 1er de cordée pour notre cher président, les revenus indécents de ces dernières années.

Entre rétention d'information et interprétation des mesures à mettre en œuvre, on assiste à un manque de sécurisation grandissant vis-à-vis du personnel. L'attitude de nos dirigeants qui interprètent les mesures ou les lois et refusent de donner les informations nécessaires non seulement aux agents, mais aussi aux élus en IRP, ils laissent croire que les mesures prises sont suffisantes. Ils espèrent nous faire croire qu'ils mènent à bien leurs missions pour garantir la sécurité des agents à leur poste de travail et qu'ils appliquent le Code du travail.

A minima, les élus doivent connaître les sites où des cas avérés sont identifiés, ne serait-ce que pour décaler une visite de site par exemple et/ou se protéger et protéger les autres. Manifestement la direction n'a que faire des représentants du personnel.

Des propositions de protection collectives comme celle du Plexiglas ne correspondent pas à la réalité du terrain. Les mesures de protection doivent être adaptées à chaque poste de travail. Les élus CGT au CSE C avaient demandé que les CSE E soient consultés en région, ce que la direction avait refusé. Quand ça vous arrange, vous renvoyez pourtant des discussions nationales au local, et vice versa.

La direction ne devrait pas freiner ni négliger les demandes émanant des agents. Ils sont capables d'avoir des idées objectives quand il s'agit de leur propre sécurité. C'est d'ailleurs ce qui leur est demandé à GRDF : être les acteurs de leur propre sécurité.

Dans les premiers temps ces mesures étaient nationales et impulsées par le Gouvernement. À ce jour, et à la suite des évolutions que l'on connaît, les consignes et les décisions supplémentaires sont gérées localement département par département. On observe la même orientation dans nos entreprises. Le résultat de cette cacophonie selon la région, le site et les services où les agents exercent, est que les consignes et les protections peuvent diverger.

Comment avoir les informations et comment suivre le respect de la sécurité dans le travail de chacun ? Comment faire si nous ne connaissons pas les zones plus sensibles ? Tout est de plus en plus trouble. Il est impératif que dans tous les sites de travail, la même rigueur et la même gestion face au virus soient assurées.

La délégation CGT avait d'ailleurs demandé en ce sens que l'évolution de l'épidémie soit suivie par département comme le font les autorités notamment l'ARS pour que des mesures spécifiques soient adoptées localement afin de protéger les agents de GRDF. Ces mesures de bon sens auraient dû être intégrées dans un plan qui indiquerait la méthode pour faire front face à l'évolution en zone rouge de la maladie.

Pour rappel, lorsque les agents viennent au travail le code du travail est très clair : les agents et les représentants du personnel sont sous votre responsabilité.

Les agents ne sont pas des sur-hommes : ils ne sont pas invincibles, quoique vous en pensiez, ils prennent des risques malgré tout pour venir travailler. La délégation CGT vous demande d'indiquer au local des mesures spécifiques en zone rouge et que la situation soit présentée de manière détaillée et périodiquement aux représentants du personnel en local et au national.

Ne faut-il pas vous rappeler la méthode que vous avez employée au début de cette crise et lors de la reprise ? Et votre façon d'agir et d'entreprendre vis-à-vis des représentants du personnel ? Les premières communications d'un protocole sanitaire que vous avez mis en place unilatéralement et qui ont nécessité de sérieuses modifications après le DGI déposé par la délégation CGT.

Ne doit-on pas aussi vous rappeler les interventions de l'inspection du travail en Mars vous demandant de modifier conséquemment vos différents plans. Cela n'aura pas suffi puisque la DIRECCTE vous a mis en demeure en Avril !

La posture que maintient la direction vis-à-vis de ses agents, des élus et représentants du personnel depuis le début de cette crise sanitaire est indigne et dangereuse. Cette attitude a compromis la consultation des instances pour le PRA et retardé d'une dizaine de jours sa mise en place.

Le nouveau protocole du 31 août rappelle aux employeurs dans son préambule les obligations en matière d'évaluation des risques et de ses obligations. Ce protocole ne vient en rien dédouaner la direction de ses obligations. Il rappelle le nécessaire dialogue social qui est essentiel pour sa bonne mise en œuvre.

Face à cet ennemi invisible et aux accords dissonants des politiques qui prennent des mesures et contre-mesures, nos directions qui les interprètent ou qui les minimisent ne font en fait que prolonger la situation de peur, ce qui entraîne un sentiment d'angoisse qui amène des états de stress sur les collectifs de travail. Sans oublier que les agents sont intervenus sans aucune protection les premières semaines de la pandémie, s'il est besoin de le rappeler !!!

L'effort que vous demandez aux agents de toutes les catégories pour rattraper le retard, ne correspond pas socialement à votre devoir d'entreprise responsable. Cela confirme et réaffirme votre positionnement d'employeur inégalitaire et à caractère discriminatoire des catégories Sociaux-Professionnelles. En effet les élus CGT ont interpellé la direction nationale quant à la distribution de cette prime, en alertant sur le fait que la direction a décidé unilatéralement d'écarter au moins 80% des agents de GrDF qui pourtant ont bien contribué à maintenir l'activité gazière pour répondre aux usagers et maintenir un véritable service public. Par votre « positive attitude », encore une fois, vous serez responsable de la dégradation du moral des agents et du baromètre social.

À Paris,

Le 24 septembre 2020